



Pays de
Grande Sologne
syndicat mixte

Sologne
VAL DE LOIRE

COMITE SYNDICAL

Mardi 3 Mars 2026 – 19H00

Lamotte-Beuvron

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY – EFFECTIF LEGAL DU COMITE SYNDICAL : 60

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mardi trois mars deux-mille-vingt-six à 19 heures 00, à Lamotte-Beuvron, à la salle de l'auditorium du siège de la communauté de communes de Cœur de Sologne – place Simone Veil, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC, (Conseiller départemental), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), Mme Emilie CUVILLIER (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, M. Robert GARNIER (Dhuizon), M. Jean-Pierre GUEMON (La Ferté Beauharnais), M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), , M. Pascal LIEUVE, M. Thierry PASCAULT, (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), M. Pierre BARJOU, M. Eric GUILLOU (Nouan-le-Fuzelier), , Mme Bernadette COURRIOUX, M. Michel GIRAUDON (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, Mme Chantal COUTAUD (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Laurent LEROUX (Selles-Saint-Denis), Mme Maryse SENE, M. Serge ETIEVE (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. François BARDON (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC, M. Bertrand DE POSSESSE (Veilleins), M. Nicolas DEGUINE, M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : M. Christophe THORIN, Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ (Conseillers départementaux), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté-Imbault), M. Eric FASSOT (La Marolle-en-Sologne), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, M. Ludovic JOUANET (Orcaï), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), , M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny).

Secrétaire de séance : M. Jean-François LAHAYE

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 46

Nombre de votants : 46

Avait donné pouvoir : 0

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : le mercredi 4 février 2026, **l'ordre du jour :** le vendredi 13 février 2026.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER et Mme VENON

Monsieur le Président, ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h00.

Puis, il :

- Excusés: M. THORIN, Conseiller Départemental et Mesdames Cécile CAILLOU-ROBERT et Mme Audrey ROUSSELET, Conseillères Régionales
- Fait ensuite appel à candidature pour nommer un secrétaire de séance. Monsieur Jean-François LAHAYE, représentant la commune de Vouzon, se porte volontaire pour remplir cette fonction. Cette décision est entérinée par un vote à main levée.
- Soumet au vote des délégués l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025 à PIERREFITTE-SUR-SAUDRE, et présente l'ordre du jour.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Puis, il présente l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1. Balance générale du Compte Financier Unique 2025 :**
 - Approbation du CFU : (n° 2026-03 - CFU 2025)
- 2. Budget Primitif 2026 :**
 - Proposition d'adoption du Budget primitif 2026 (n° 2026-04 - BP 2026)
 - Affectation des résultats du CFU 2025 (n° 2026-05 - Affectation de résultat 2025)

3. **Délibérations Affaires courantes** : ligne de trésorerie (délibération n° 2026-06) / Cotisations 2026 (délibération n° 2026-07) / Convention financière RH avec la communauté de communes de Cœur de Sologne (délibération n° 2026-08) / Gratifications versées aux stagiaires (délibération n° 2026-09) / Subvention poste CLS-ARS (délibération n°2026-10) / renouvellement du partenariat avec la Région Centre-Val de Loire dans le cadre de la coopération décentralisée (délibération n°2026-11)
4. **Vote du dossier CRST concernant le projet de réhabilitation de la friche commerciale et création d'une halle ouverte à Neung-sur-Beuvron (délibération n°2026-12)**
5. **Informations diverses**

1- **BALANCE GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Le Président indique que le **CFU (Compte Financier Unique)** a été adopté par le **Pays de Grande Sologne**, par approbation du Préfet en date du 4 décembre 2024. Il rappelle que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il exprime les résultats de l'exécution du budget, et retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des 2 sections.

La note de synthèse du compte financier unique 2025 a été communiquée au préalable aux élus du comité syndical par mail, en même temps que la convocation, puis il présente la balance générale 2025.

Monsieur le Président se retire de la salle pour l'examen du Compte Financier Unique et ne prend pas part au vote. Il laisse la parole.

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :

Balance générale 2025 :

- **Investissement** : + 1 255,54 €
- **Fonctionnement** : - 3 262,39 €
- **Résultat** : - 2 006, 85 €

Le **résultat négatif en fonctionnement provient d'un retard de versement de subventions LEADER** de plus de 100 000 € de la part de la Région Centre-Val de Loire et de l'ASP.

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025 - DEPENSES (399 899.24 €)**

Charges à caractère général (chapitre 11) :

Le montant réel des charges s'élève à **101 355.37 €**.

- **Ces dépenses comprennent essentiellement le coût du fonctionnement du syndicat mixte** : loyer, location voiture, maintenance informatique ; frais de télécommunication ; fournitures...
- **Assurances** : locaux, voitures, élus, assurance juridique....
- **L'organisation du Village Sologne au Game Fair 2025.**

Charges de personnel (chapitre 12) :

Le montant des charges de personnel s'élève donc pour 2025 à **287 729.23 €**. Ce montant correspond à 5 postes RH chargés (2 agents catégorie A + 2 agents catégorie B + 1 agent catégorie C).

Le Président remercie l'ensemble de l'équipe pour le travail effectué et l'accompagnement auprès des communes et des communautés de communes, allant au-delà des missions régaliennes.

042 : opérations d'ordre entre sections (dotation amortissements) : **7 972.07 €**

65 : Autres charges : Elles correspondent aux arrondis des prélèvements à la source + abonnement Berger Levraut + GIP Récia + OVH... Elles s'élèvent à **2 692.57 €**.

66 : Charges financières frais administratifs/ligne de trésorerie : **150,00 €** - frais de dossier pour ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 €.

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025 - RECETTES (396 636.85 €)**

002 : Excédent reporté : report de l'exercice 2024 : **76 862.98 €**

013 : atténuation de charges (6419 : remboursement rémunération ITT) : **00.00 €**

74 : dotations, subventions et participations :

74718 : Etat : **86 920.91 €** (PVD + ARS - CLS)

7472 : Région : **30 947 €** (participation salaires agents du Pays + solde subvention Maroc).

7473 : Département : **27 000,00 €** (dotation de fonctionnement)

74748 : Communes : **103 600,00 €**

74758 : Autres groupements (communautés de communes) : **56 682,00 €**

74773 : Attribution sur versement : **11 080.72 €** (fonds européens)

75 : autres produits de gestion courante : (remboursement réparation voiture).

7588 : autres attributions et participations : **3 543.24 €**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT 2025 – DEPENSES (24 376.50 €)**

001 : résultat reporté : **16 088.22 €**

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 7 565.28 €

202 : frais d'urbanisme : **00,00 €** (SCoT)

2051 : concession et droits (logiciels) : **7 565.28 €** (suite adobe + WZCAD + site internet)

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 723.00 € (écrans paysagistes)

- **SECTION D'INVESTISSEMENT 2025 – RECETTES (25 632.04 €)**

10 : dotations fonds divers et recettes : 17 659.97 €

1068 : Excédent fonctionnement capitalisé : **16 088.22 €**

10222 : FCTVA : **1 571.75 €**

40 : amortissement des immobilisations : 7 972.07 €

Soit un résultat d'investissement de + 1 255.54 €.

En l'absence provisoire du Président, Agnès THIBAUT, 1^{re} Vice-présidente du Pays de Grande Sologne, demande s'il y a des objections ou des remarques sur le Compte Financier Unique.

Aucune remarque n'est formulée.

Elle soumet ensuite aux élus du comité syndical le vote du Compte Financier Unique.

DELIBERATION N°2026-03 : approbation du Compte Financier Unique
AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président rejoint la salle, remercie le comité pour sa confiance et présente la proposition de budget primitif pour 2026.

2- PRESENTATION DE LA PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2026

Le Président rappelle aux élus que le débat d'orientations budgétaires n'est pas obligatoire pour le Pays de Grande Sologne, conformément aux termes de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire les communes de plus de 3 500 habitants (ce qui n'est pas le cas du Pays considéré sur la strate des 2 000 habitants pour la gestion administrative).

Il indique aux élus que l'ensemble des orientations et des projets 2026, figurent néanmoins dans la note de synthèse de présentation du BP 2026 communiquée à l'ensemble des élus.

A- PRESENTATION DES PROJETS ET ORIENTATIONS POUR 2026 :

Pour les contractualisations :

- **Contrat Régional de Solidarité Territoriale :**
 - **CRST - Contrat Régional de Solidarité Territoriale phase 2 :** le bilan à mi-parcours a été réalisé en 2025 et voté en commission permanente régionale en octobre 2025. Le CRST phase 2 (2025-2028) doit être signé entre le Pays et la Conseil régional en 2026, à l'occasion de la valorisation d'un projet soutenu financièrement par le contrat.
 - **Accompagnement des porteurs, montage, gestion administrative et financière des dossiers :** Attention, il est rappelé que tout projet dépassant les 500 000 € HT doit obligatoirement prévoir dans le marché des clauses d'insertion (5% minimum du montant HT du marché) ; et répondre aux objectifs de performance énergétique de la fiche 35 (plan isolation thermique), quelques soient les travaux réalisés, dès lors que les bâtiments sont chauffés.
- **Dispositif LEADER 2023-2027 :** animation, gestion administrative et financière réalisée à temps complet par l'animatrice LEADER. Pour rappel, la plateforme financière n'est toujours pas active. Projets 2026 : organisation du Leader Tour en septembre ou octobre 2026 pour promouvoir les actions financées en Leader ; analyse des candidatures de l'appel à projets vélos ; création d'un guide du membre du comité de programmation LEADER ; organisation d'un intergal sur le territoire, organisation d'entretiens individuels avec chacun des membres du comité de programmation afin d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie LEADER 2023-2027, création d'une newsletter LEADER, etc...
- **Contrat Local de santé (CLS) :**
 - **Mise en œuvre du plan d'actions signé en novembre 2025 :** réalisation de 8 à 10 actions définies et validées en copil santé-CLS.
 - **Actions CLS 2026 :** accompagnement à l'installation des professionnels de santé sur le territoire du Pays de Grande Sologne ; campagne Mars Bleu – prévention et dépistage du cancer colorectal (campagne réseaux sociaux, création d'équipes défi connecté, promotion activité physique, kit dépistage, recettes santé ...) ; organisation d'une journée de dépistage des cancers féminins de l'utérus (le 10 février 2026) ; journée d'initiation au sport adapté (Taekwondo) l'Orée des Pins à Neung-sur-Beuvron (10 février 2026) ; organisation d'une grande campagne de communication sur la prévention santé chaque semaine le mercredi sur le réseau social Facebook ; organisation d'ateliers d'activité physique – de maintien à domicile – d'autonomie et de bien être pour les seniors à Selles-Saint-Denis une fois par semaine durant 9 mois ; organisation d'ateliers d'urbanisme favorable à la santé en partenariat avec le CAUE41 et à destination des élus et agents des services techniques ; organisation d'ateliers sur la vie affective – relationnelle et sexuelle pour les personnes âgées en partenariat avec la MSA Berry Touraine à Salbris ; organisation de balades santé et patrimoine dans les villes et villages de Grande Sologne ; organisation d'ateliers « Bienvenue à la retraite » avec l'association Brain'up à Salbris ; création d'un livret de prévention sur les espèces exotiques envahissantes-toxiques pour la santé humaine et allergènes.
 - **Animation du dispositif CLS :** organisation et animation du copil santé-CLS ; participation au réseau des animateurs CLS du département et de la région, gestion de la communication « les mercredis de la santé » sur le réseau social Facebook.

Stratégie de développement du territoire – propositions 2026 :

- **Participation à l'organisation d'un Village Sologne « patrimoine gastronomique et terroirs » à l'occasion du prochain Game Fair 2026.**
- **Valorisation touristique et paysagère des villages de Sologne :** élaboration de plan-guides avec réflexion globale à l'échelle des villages du Pays ; accompagnement des projets d'aménagements touristiques dans les villages et villes du Pays (en cours : Saint-Viâtre ; La Ferté Beauharnais ; Villeny)
- **Organisation d'une campagne de promotion sur les réseaux sociaux (facebook – instagram) des 25 balades valorisant le patrimoine bâti, architectural et naturel des 25 communes du Pays :** élaboration d'un guide touristique « Bienvenue en Grande Sologne » avec présentation des itinéraires + quelques recettes terroirs + agenda des foires et fêtes des villes et villages.
- **Mission paysages – biodiversité – transitions :** réalisation d'un portrait agricole de la Grande Sologne – réalisation d'un diagnostic territorial paysager du territoire dans l'objectif de réaliser une charte paysagère. Réalisation d'un inventaire des chaufferies et chaudières des bâtiments publics dans les communes de Grande Sologne.
- **Création d'une route des terroirs ?** développer des parcours et itinéraires des vins, des fromages et des produits locaux, et relier la Loire à Vélo au projet de Cher à Vélo en passant par la Sologne. Projet de coopération Pays de Grande Sologne / Pays Val de Cher Romorantinois.

Démarches partenariales :

- **Projet Sportif du Territoire, « La Grande Sologne, le sport au cœur ! » :** évaluation du projet 2022-2026 et réécriture du projet sportif de territoire 2026-2032, en partenariat avec le CROS et le CDOS. Organisation d'une rencontre avec l'ensemble des clubs sportifs du territoire ; organisation d'ateliers dans les communes (classes – centre de loisirs) du Pays sur l'alimentation des jeunes liée à la pratique physique et sportive (en partenariat avec le CROS).
- **Poursuite du projet de coopération décentralisée en partenariat avec la Région Centre Val de Loire :** programmation d'un nouveau partenariat avec une commune de la Région Fès-Meknès pour la valorisation touristique des villes et villages – accompagnement sur le travail paysager – valorisation du patrimoine naturel et immatériel, échanges sur l'accompagnement et la mise en valeurs des artisans d'art dans les territoires.
- **Soutien à la structuration de la filière « Agneau de Sologne » :** le Pays accompagne la structuration de la filière et a inscrit des crédits au CRST (via le dispositif A Vos ID) et Leader (?) ;
- **Accompagnement du GDA Lamotte-Romorantin ;**
- **Soutien au conservatoire de l'abeille noire de Sologne et de l'Orléanais :** actions de défense et de promotion de l'abeille noire ;
- **Filière Bois Energie :** renouvellement du partenariat avec le SCIC Bois Energie 41 ; partenariat engagé avec l'Observatoire de l'Economie et des Territoires et Fibois pour la réalisation d'une étude- diagnostic sur la filière en général (forêt ; activité économique ; débouchés).

Le Président demande s'il y a des questions sur ce programme d'actions 2026. Il ajoute que ces orientations pourraient être ajustées après les élections de mars 2026 et l'installation d'un nouveau comité syndical.

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DE LA LECTURE DES ORIENTATIONS ET PROJETS POUR 2026

B- PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF 2026 :

1) CONTRIBUTIONS DES MEMBRES :

Le Président indique que les membres du Bureau du Pays ont décidé de ne pas augmenter les cotisations pour 2026 et de présenter un tableau de contributions identique à celui de 2025.

2) PRESENTATION ET ANALYSE DE LA PROPOSITION DE BP 2026

A- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer, grâce à ses recettes, les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des affaires courantes et récurrentes du service. En 2023, le syndicat mixte est passé en comptabilité M57.

• Recettes

Les recettes prévues au budget 2026 représentent **420 019,61 €**.

Chapitre	Recettes	BP 2026
002	Excédent reporté	00,00 €
74	Dotations subventions et participations	420 019,61 €
7472	Région	44 000,00 €
7473	Département	27 000,00 €
74741	Communes membres du GFP	93 600,00 €
74758	Autres groupements - communautés de communes	51 682,00 €
74773	Attribution versement subventions (FEADER)	178 737,61 €
74718	Etat (CLS)	25 000,00 €
75	Autres Produits de gestion courante	00,00 €
75888	Autres Produits divers gestion courante	00,00 €
Total des recettes		420 019,61 €

• Dépenses

Les dépenses prévues s'élèvent à **420 019,61 €**.

Chapitre	Dépenses	BP 2026
011	Charges à caractère général	85 981,70 €
012	Charge de personnel	312 899,64 €
023	Virement à l'investissement	00,00 €
042	Opérations ordre entre sections	9 615,88 €
65	Autres charges financières	3 960,00 €
66	Charges financières	4 300,00 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	3 262,39 €
Total des dépenses		420 019,61 €

Le déficit en fonctionnement est dû au retard de versement des fonds européens LEADER pour l'animation-gestion depuis avril 2023 (environ 47 000 €) ainsi que les remboursements des villages Sologne 2024 et 2025 (presque 100 000 €). Le Président de la Région Centre-Val de Loire, gestionnaire du dispositif LEADER s'est engagé au versement des premiers paiements en juin 2026, pour les projets ne relevant pas de l'animation-gestion.

B- SECTION EN INVESTISSEMENT

N'ayant pas vocation à investir ou à gérer un parc immobilier, la section d'investissement du syndicat mixte est résiduelle, avec l'achat de logiciels, de matériels informatiques en raison du recrutement de nouveaux agents, ainsi que la refonte du site internet du Pays de Grande Sologne.

• Recettes

Les recettes de la section investissement représentent **12 252,30 €**.

Chapitre	Recettes	BP 2026
001	Résultat reporté	1 255,54 €
010	Dotations : Excédent fonctionnement capitalisé + FCTVA	1 380,88 €
40	Amortissement des immobilisations	9 615,88 €
Total des recettes		12 252,30 €

• Dépenses

Les dépenses de la section investissement représentent **12 252,30 €**.

Chapitre	Dépenses	BP 2026
001	Déficit reporté - résultat	00,00 €
20	Immobilisation incorporelles	6 000,00 €
21	Immobilisation corporelles (informatique et mobiliers)	6 252,30 €
Total des dépenses		12 252,30 €

GESTION DE LA DETTE :

Le syndicat mixte du Pays de grande Sologne n'a contracté aucune dette, mais une ligne de trésorerie de 100 000 € afin de combler le retard de versement des fonds européens LEADER.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des questions.

Le Président soumet au vote l'adoption du budget primitif 2026 du syndicat mixte du Pays.

DELIBERATION N°2026-04 : Vote du Budget Primitif 2026

Le Président soumet au vote des délégués le budget primitif 2026.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Le Président soumet ensuite au vote des membres du comité la proposition d'affectation des résultats du Compte Financier Unique 2025.

DELIBERATION N°2026-05 : Affectation des résultats du CFU 2025

Il est proposé d'affecter les résultats du Compte Financier Unique de la manière suivante :

Résultats de fonctionnement : - 3 262.39 €.

Solde d'exécution de la section d'investissement : + 1 255.54 €

Proposition de report du déficit de fonctionnement sur le budget primitif 2026 (chapitre 002) : - 3 262.39 €

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

3- DÉLIBÉRATIONS – AFFAIRES COURANTES POUR L'ANNEE 2026 :**A. DELIBERATIONS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DU SYNDICAT :****DELIBERATION N°2026-06 : Autorisation ouverture d'une ligne de trésorerie pour cette année 2026**

Afin de permettre l'exécution du BP 2026 tel qu'adopté par le comité syndical et pour anticiper le versement des subventions attendues, le Président propose de solliciter une ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois et pour un montant maximum de 100 000 €.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2026-07 : Adhésions - Cotisations 2026

Il est proposé au comité syndical d'adhérer pour 2026, comme les années précédentes, à l'Observatoire de l'économie et des territoires (800 €), à l'Association Nationale des Pôles Territoriaux (ANPP - 800 €), à l'agence d'attractivité de Loir-et-Cher (500 €), à l'association TGV Grand Centre Auvergne (150 €), au CNAS/ COS 4513.84€, à l'association Bois Energie 41 (60 €) et à LEADER France (750€).

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2026-08 : Renouvellement de la convention financière de mise à disposition pour la gestion RH de la communauté de communes de Cœur de Sologne auprès du Pays de Grande Sologne

Le Président indique aux membres élus que le Pays conventionne avec la communauté de communes pour la gestion des paies et de la RH de la structure depuis le 1^{er} janvier 2024. Il est proposé aux membres du comité syndical de renouveler la convention pour l'année 2026 (lecture de la convention en annexe).

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2026-09 : Accueil et gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

Conformément à la délibération n°2025-11 du comité syndical du 31 mars 2025, le Président propose aux membres de l'assemblée de renouveler l'autorisation d'accueillir un stagiaire au sein du syndicat mixte sur des missions liées à la stratégie de communication, touristique ou à l'élaboration d'un guide des plantes invasives et allergènes, pour une durée de 2 à 6 mois maximum.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2026-10 : Autorisation de demande de subvention auprès de l'ARS pour le financement du poste de coordinateur du Contrat Local de Santé pour l'année 2026

Le Président propose à l'ensemble des élus de déposer une demande de subvention auprès de l'ARS d'un montant de 25 000 €, afin de financer le poste de l'animatrice du CLS pour l'année 2026. Pour mémoire, celle-ci a été recrutée le 1^{er} décembre 2024 pour une durée de 3 ans.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2026-11 : Renouvellement du partenariat de coopération décentralisée 2026

Le Président propose aux membres du comité syndical de poursuivre la coopération engagée avec la Région Centre-Val de Loire et la Région Meknès Fès depuis 2019. Investie durant 4 ans sur le développement du tourisme équestre à Ifrane, le Président propose de travailler, pour cette nouvelle période de coopération, avec une commune de la Région Fès-Meknès sur la valorisation du patrimoine bâti, naturel et immatériel et sur la valorisation de l'artisanat.

Pour ce faire, il demande l'autorisation aux membres du comité syndical de solliciter une subvention de 3 150 € auprès de la Région Centre-Val de Loire afin d'organiser le déplacement d'une délégation du Pays à l'occasion du salon de l'écotourisme et du tourisme équestre à Ifrane en juillet 2026.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

4- SUBVENTION CRST : REQUALIFICATION DE LA FRICHE COMMERCIALE DE NEUNG SUR BEUVRON

En raison des élections municipales et **EXCEPTIONNELLEMENT**, le Président propose aux membres du comité syndical de voter pour un dossier au titre du CRST (comme cela avait été fait en 2023 lors du comité syndical à La Ferté Beauharnais pour le bâtiment périscolaire de Vouzon), faute de réunion d'un Bureau dans les prochaines semaines.

Puis, il présente le dossier :

➤ REQUALIFICATION DE LA FRICHE COMMERCIALE – CREATION D'UNE HALLE OUVERTE, RENATURATION ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS EN CENTRE BOURG DE NEUNG SUR BEUVRON

Dossier inscrit au CRST et validé lors de l'approbation du bilan à mi-parcours par la Région en septembre 2025 – DOSSIER INSCRIT SUR L'AXE C - RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL – FICHE 23-5 REVITALISATION DES CENTRES VILLES ET CENTRES BOURGS

Maître d'ouvrage : commune de Neung sur Beuvron

Contenu : la commune de Neung sur Beuvron est lauréate du label Petite Ville de Demain. A ce titre, elle a été accompagnée par le CAUE dans l'élaboration d'un plan-guide aux abords de la parcelle d'une ancienne friche commerciale.

Le Président laisse la parole à Guillaume GIOT, maire de Neung-sur-Beuvron, qui précise que le projet consiste en la destruction de l'ancienne friche commerciale Vival face à l'église, la renaturation de l'espace environnant, la création d'une halle ouverte qui accueillera le marché et les événements de la commune, la réhabilitation d'un bâtiment communal et la connexion douce entre le centre bourg et la promenade du Beuvron.

Montant total travaux : 1 391 100 € HT

Montant des dépenses éligibles : 661 707 € H.T €

Subvention CRST - 40% : 264 679 €

DELIBERATION N°2026-12 : Demande de subvention CRST (axe C – fiche 23-5) pour la requalification de la friche commerciale de Neung sur Beuvron

Montant prévisionnel des dépenses éligibles : 661 707 € H.T

Subvention CRST (40%) proposée : 264 679 €

Les 2 élus représentant la commune de Neung-sur-Beuvron, Guillaume GIOT et Aymeric BARRE ne prennent pas part au vote.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

5- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CRST LORS DU DERNIER BUREAU DE PAYS LE 11-02-2026 :**
 - **Attribution d'une subvention A VOS ID à l'Observatoire de l'économie et des Territoires pour la réalisation d'une étude sur la filière bois-énergie et forêt en Loir-et-Cher.** Etude réalisée en coopération à la demande des 4 Pays de Loir et Cher.
Montant des dépenses éligibles : 70 475, 00 € (RH)
Subvention A Vos ID (40% sur 4 Pays) : 7 060,00 € (soit prise en charge de 10% par Pays).
 - **Attribution d'une subvention CRST pour la création d'un espace culturel et artistique à Chaumont-sur-Tharonne - axe B – favoriser le mieux-être social- Fiche 18-2 – cadre spécifique**
Montant des dépenses éligibles : 471 234,06 €
Subvention attribuée – Taux d'intervention 30% : 141 370,00 €.

- **Attribution d'une subvention CRST pour la création d'une halle ouverte à Salbris – axe C – renforcer le maillage urbain et rural – fiche 23-5 – revitalisation des centres bourgs (PVD)**
Montant des dépenses éligibles : 469 253 € H.T €
Subvention sollicitée – Taux d'intervention 40% : 198 700 €
- **Attribution d'une subvention CRST à la communauté de communes de la Sologne des Etangs pour la création de la MSP de DHUIZON – axe B – favoriser le mieux être social – fiche 15 – création de MSP**
Coût total des travaux de l'opération : 1 162 037 € HT
Subvention CRST (CPER) ajustée : 177 897,00 €
- **ELECTIONS MUNICIPALES : le Président rappelle aux élus présents du Pays, qu'à l'issue des élections et de l'installation des nouveaux conseils municipaux et conseils intercommunaux, il sera nécessaire que chaque collectivité se réunisse rapidement pour désigner par délibération 2 délégués syndicaux titulaires et 2 délégués syndicaux suppléants pour siéger au Pays. Les services du Pays enverront un message à l'ensemble des communes et communautés de communes à l'issue des élections pour expliquer la procédure.**

Le Président demande s'il y a des questions.

- A l'issue de la séance, le Président demande à Agnès THIBAUT, Maire de Marcilly-en-Gault, Chantal MEERSSCHAUT, Maire de Souvigny-en-Sologne, Michel BUFFET, Maire de Dhuizon, Jean-Pierre GUEMON, Maire de La Ferté-Beauharnais, Christian LEONARD, Maire de Saint-Viâtre, et Daniel LOMBARDI, Maire d'Yvoy-le-Marron de le rejoindre aux côtés d'Alexandre AVRIL, pour leur rendre hommage puisque ces maires ne se représentent pas aux prochaines élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h43.

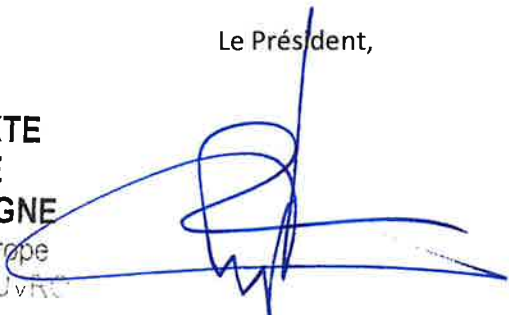
Fait à Lamotte-Beuvron, le 3 mars 2026.

Le Secrétaire de séance,


Jean-François LAHAYE

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE**
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON

Le Président,


Pascal BIOULAC